



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

COTOREP

Question écrite n° 51287

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonctionnement des COTOREP. Un certain nombre de problèmes sont effectivement régulièrement signalés aux élus. Nos concitoyens déplorent, dans certains départements, les délais anormalement longs de traitement des dossiers ou encore des examens médicaux trop rapides, voire inexistants. Le récent rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur ce sujet a pourtant présenté des propositions précises et audacieuses afin de mettre un terme à ces dysfonctionnements. En conséquence, il lui demande, sur la base des réflexions menées par la mission parlementaire, quelles mesures le Gouvernement entend adopter pour améliorer le fonctionnement des COTOREP.

Texte de la réponse

Les COTOREP font l'objet d'une priorité ministérielle, qui a donné lieu à la nomination en avril 1999 d'une mission d'appui au fonctionnement des COTOREP. Celle-ci est chargée de proposer et mettre en oeuvre une stratégie d'amélioration du fonctionnement des COTOREP autour de trois axes : la rénovation des missions des COTOREP, le renforcement de leurs moyens de fonctionnement, la réforme du système d'information. Des actions qui s'inscrivent dans le fil des conclusions de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sont d'ores et déjà en cours, qu'il s'agisse du plan pluriannuel de renforcement des moyens (+ 29 MF en 2000, + 15 MF en 2001, + 15 MF en 2002), de la réflexion sur la refonte du système d'information ou sur l'évaluation médicale en COTOREP. En outre, la fusion des deux sections de la COTOREP va être mise en oeuvre pour faire suite à la proposition de la mission d'évaluation et de contrôle ; par ailleurs, la voie des délégations inter-services va être expérimentée, afin de permettre un pilotage plus efficace du dispositif qui sera étayé par des contrats d'objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51287

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 décembre 2000

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5480

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7179